

*Mise en garde*

*Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.*

*Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.*



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 9 janvier 2017 à 19 h  
530, avenue Davaar à Outremont**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement  
Mme Céline Forget, Conseillère du district de Joseph-Beaubien  
Mme Jacqueline Gremaud, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé (mairesse suppléante)  
Mme Marie Potvin, Conseillère du district de Robert-Bourassa

**ABSENCE**

Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. François Candau, Contremaître voirie / Travaux publics  
Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et des relations avec les citoyens et Secrétaire d'arrondissement substitut  
M. René Girard, Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine et directeur de l'arrondissement *par intérim* en l'absence de M. Michel Allen  
M. Steve Girard, Commandant du PDQ 24  
Me Marie-France Paquet, Directrice des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement  
Mme Sonia St-Laurent, Chef de division, culture, sports, loisirs et développement social

---

**10.01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MINUTE DE SILENCE**

La présidente déclare la séance ouverte à 19 h et invite les personnes présentes à tenir une minute de silence (art. 7, *Règlement sur la procédure des séances du conseil*(AO-1)).

La mairesse présente les élus et l'administration et passe en revue les activités et événements de l'arrondissement.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

---

**CA17 16 0001**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2017**

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 janvier 2017 tel que proposé en retirant les points 20.05 et 40.01 et en ajoutant le point suivant sous la rubrique « Affaires nouvelles » :

70.01.1 Hommage à M. Claude B. Piquette

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.02

---

**10.03 - RÉPONSES AUX QUESTIONS DES CITOYENS ADRESSÉES LORS DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL**

Madame la mairesse revient sur les questions des citoyens adressées lors de la séance du conseil tenue le 7 novembre 2016, aucune question n'ayant nécessité un suivi lors de la séance tenue le 5 décembre 2016.

---

**10.04 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 14 ET SE TERMINE À 20 H 10.

<b>CITOYENS</b>	<b>SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)</b>
<b>MONIQUE SIMARD</b>	<b>CHANTIER CAMPUS /DÉPÔT D'UN DOCUMENT</b>
<b>SUZANNE SIMARD</b>	<b>SOUS-COMITÉ TRANSPORT ACTIF - VÉLO</b>
<b>CHINH NGO</b>	<b>PROJET MIL CAMPUS</b>
<b>CLAIRE TROTTIER</b>	<b>CHANGEMENT DE DATE KERMESSE</b>
<b>MARY SODERSTROM</b>	<b>HORAIRE BIBLIOTHÈQUE /DÉPÔT D'UN DOCUMENT.</b>
<b>MAYER FEIG</b>	<b>COMMUNAUTÉ JUIVE</b>

LA MAIRESSE QUITTE LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS ET DEMANDE À LA MAIRESSE SUPPLÉANTE DE LA REMPLACER.

<b>PIERRE JONCAS</b>	<b>DÉPENSES PAR LE SUROÏT – RÔLE DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS</b>
<b>SUZANNE LAMARRE</b>	<b>ESCALIER MAPLEWOOD ET RÉFECTION LAURIER</b>

---

LA MAIRESSE SUPPLÉANTE SUSPEND L'ASSEMBLÉE DE 20 H 10 À 20 H 15.

LA MAIRESSE REPREND SON SIÈGE À 20 H 15. LA SÉANCE REPREND.

---

**10.05 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Il n'y a aucune question.

---

**CA17 16 0002**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 5 DÉCEMBRE 2016**

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

**DE RATIFIER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 décembre 2016.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

10.06

---

**CA17 16 0003**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 21 DÉCEMBRE 2016**

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

**DE RATIFIER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 21 décembre 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

---

**10.08 - DÉPÔT DE DOCUMENTS**

AUCUN DOCUMENT N'A ÉTÉ DÉPOSÉ

---

**CA17 16 0004**

**ENTÉRINER LA DÉCLARATION DES BIBLIOTHÈQUES QUÉBÉCOISES**

**CONSIDÉRANT** que la Déclaration des bibliothèques québécoises a été élaborée et adoptée par la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises, qui regroupe notamment des représentants des bibliothèques publiques, scolaires, collégiales, universitaires et spécialisées au Québec;

**CONSIDÉRANT** que la Déclaration des bibliothèques québécoises a été adoptée par l'Union des municipalités du Québec;

**CONSIDÉRANT** que la Déclaration des bibliothèques québécoises a été déposée à l'Assemblée nationale par le ministre de la Culture et des Communications du Québec ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, Monsieur Luc Fortin, le 19 octobre 2016;

**CONSIDÉRANT** que la Déclaration identifie les bibliothèques comme étant des carrefours d'accès à l'information, à la documentation et à la culture, des centres d'apprentissage et de soutien à la recherche, des espaces d'appropriation et d'usage technologique, des leviers socio-économiques, des lieux de rencontres et d'échanges, des lieux de médiation et de développements culturels;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

**D'ENTÉRINER** la Déclaration des bibliothèques québécoise jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

15.01 1162504073

---

**CA17 16 0005**

**OCTROYER UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À LA FIRME «CONCEPTION PAYSAGE INC.» AU MONTANT DE 44 426,34 \$ (TAXES ET IMPRÉVUS INCLUS) POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN CONCEPTION, PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS ET EN SURVEILLANCE DE CHANTIER POUR L'AMÉNAGEMENT DE JEUX D'EAU AU PARC BEAUBIEN SUITE À L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION SP15/10-16 (DEUX (2) SOUMISSIONNAIRES CONFORMES) – DÉPENSE PROVENANT DU PTI**

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

**D'OCTROYER** un contrat à la firme «Conception paysage inc.» au montant de 44 426,34 \$ (comprenant les taxes et les imprévus) pour des services professionnels en conception, préparation de plans et devis et en surveillance de chantier pour l'aménagement de jeux d'eau au parc Beaubien, suite à l'appel d'offres sur invitation SP15/10-16 (deux (2) soumissionnaires conformes);

**D'AUTORISER** à cette fin, une dépense de 44 426, 34 \$ (comprenant les taxes et les imprévus);

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1165078045

---

#### CA17 16 0006

**OCTROYER UN CONTRAT À LA FIRME « LES CONSULTANTS S.M. INC. » POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE, D'ÉTUDES GÉOTECHNIQUES, DE RÉALISATION DE PLANS ET DEVIS, DE CONTRÔLES QUALITATIFS DES MATÉRIAUX ET DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE, DE GESTION ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DES PRR 2017 DANS L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT, AU MONTANT DE 188 123,82 \$ (INCLUANT LES TAXES ET LES CONTINGENCES), SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC SP14/11-16 (DEUX SOUMISSIONNAIRES CONFORMES) – DÉPENSE PROVENANT DU PTI DE L'ARRONDISSEMENT ET DU PTI DE LA VILLE**

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Céline Forget

**D'OCTROYER** un contrat à la firme « Les Consultants S.M. Inc. » au montant de 188 123,82 \$ (incluant les taxes et les contingences) pour des services professionnels de caractérisation environnementale, d'études géotechniques, de réalisation de plans et devis, de contrôles qualitatifs des matériaux et de surveillance environnementale, de gestion et surveillance des travaux des PRR 2017 dans l'arrondissement d'Outremont, suite à l'appel d'offres public SP14/11-16 (deux soumissionnaires conformes);

**D'AUTORISER** à cette fin, une dépense de 188 123,82\$, (incluant les taxes et les contingences);

**D'IMPUTER** cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera partagée entre l'arrondissement d'Outremont et la ville centrale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1165078046

---

#### CA17 16 0007

**APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION PAR LAQUELLE L'ARRONDISSEMENT PERMET À L'ORGANISME À BUT NON LUCRATIF VOYAGES HOCKEY-OUTREMONT L'EXPLOITATION ET LA GESTION DU CAFÉ-RENCONTRE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL D'OUTREMONT, SANS CONTREPARTIE FINANCIÈRE, JUSQU'AU 31 AOÛT 2017 – AUTORISER LA MAIRESSE AINSI QUE LE SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT À SIGNER LADITE CONVENTION POUR ET AU NOM DE L'ARRONDISSEMENT**

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

**D'APPROUVER** la convention par laquelle l'arrondissement permet à l'organisme sans but lucratif Voyages Hockey-Outremont l'exploitation et la gestion du comptoir alimentaire du Café-rencontre du Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont, sans contrepartie financière, à compter de sa signature jusqu'au 31 août 2017;

**D'AUTORISER** la Mairesse ainsi que le Secrétaire d'arrondissement à signer la convention intitulée « Convention - Exploitation et gestion du Café-rencontre du Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont », pour et au nom de l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1162504074

---

### **CA17 16 0008**

**ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 500 \$, POUR L'ANNÉE 2017, À LA COMMISSION SPORTIVE DU LAC ST-LOUIS POUR L'ORGANISATION DE SES ACTIVITÉS EN TANT QUE MANDATAIRE DU PROGRAMME DES JEUX DU QUÉBEC – DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

**D'ACCORDER** une contribution financière de 500 \$ à la Commission sportive du Lac Saint-Louis pour l'organisation de ses activités en tant que mandataire des Jeux du Québec pour l'année 2017;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1162504069

---

### **20.05**

**AUTORISER LA PROLONGATION DU CONTRAT AVEC LA FIRME « CAMP SPORTMAX INC. » (APPEL D'OFFRES PUBLIC 14-13583) POUR LA GESTION DE LA PISCINE JOHN-F.KENNEDY POUR UNE PÉRIODE D'UN AN, SOIT DU 7 MAI 2017 AU 6 MAI 2018 POUR UN PRIX TOTAL DE 132 465,43 \$ ET AUTORISER LE PAIEMENT DE REDEVANCES ANNUELLES À LA FIRME « CAMP SPORTMAX INC. » REPRÉSENTANT 50 % DES REVENUS PERÇUS, INCLUANT LES TAXES APPLICABLES, DESQUELS SERONT PRÉALABLEMENT SOUSTRAIT LES DÉPENSES D'EXPLOITATION ENCOURUES PAR L'ARRONDISSEMENT – DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

**CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR**

---

### **CA17 16 0009**

**DÉPÔT DES BONS DE COMMANDES ET DES DEMANDES DE PAIEMENT SANS BON DE COMMANDE POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 30 NOVEMBRE 2016**

**DÉPÔT** des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2016.

30.01 1167011021

---

**CA17 16 0010**

**DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR L'ENTREMISE DE CARTES DE CRÉDIT PENDANT LES MOIS D'OCTOBRE ET DE NOVEMBRE 2016**

**DÉPÔT** des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant les mois d'octobre et de novembre 2016.

30.02 1167011022

---

**CA17 16 0011**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 30 NOVEMBRE 2016**

**DÉPÔT** de la liste des virements de crédits pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2016.

30.03 1167011023

---

**CA17 16 0012**

**DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2016**

**DÉPÔT** du rapport des décisions déléguées pour le mois de novembre 2016.

30.04 1173489001

---

**CA17 16 0013**

**RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'AUTORISER UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE MAXIMALE DE 25 000 \$ POUR COMPLÉTER LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA MAISON INTERNATIONALE DES ARTS DE LA MARIONNETTE (MIAM) DANS LE BÂTIMENT DU 30-32 ST-JUST - PHASE 1, MAJORANT AINSI LE CONTRAT DE LA FIRME « AFCOR CONSTRUCTION INC. » DE 198 842,63 \$ À 223 842,63\$ (INCLUANT LES TAXES) – DÉPENSE PROVENANT DU PROJET DE LEGS DU 375<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE MONTRÉAL**

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

**D'AUTORISER** une dépense additionnelle maximale de 25 000 \$ (incluant les taxes) pour compléter les travaux d'aménagement de la Maison internationale des arts de la marionnette (MIAM) dans le bâtiment situé au 30-32 St-Just - Phase 1, majorant ainsi le contrat de la firme « Afcor Construction Inc. » de 198 842,63 \$ à 223 842,63\$ (incluant les taxes);

**D'IMPUTER** ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

**VOTE**

**VOTENT EN FAVEUR:** Jacqueline Gremaud, Marie Potvin

**VOTE CONTRE:** Céline Forget

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.**

30.05 1162504076

---

**CA17 16 0014**

**AUTORISER LA MODIFICATION DU PROGRAMME INVESTI ASSOCIÉ AU PROJET DE RÉFECTION DE LA PISCINE JFK - PTI 2017-2019**

**ATTENDU QU'IL** est nécessaire d'apporter un correctif à la version du programme « Investi » présentée par la Ville Centre lors de la confection du programme triennal d'immobilisation 2017-2019 pour le projet de réfection de la piscine John-F.-Kennedy afin de préparer le règlement d'emprunt permettant de donner suite au projet;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Céline Forget

**D'AUTORISER** la modification du programme « Investi » adopté par la Ville de Montréal et associé au projet de réfection de la piscine John.F-Kennedy (PTI 2017-2019), afin qu'il corresponde à celui déposé par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1166983004

---

**40.01**

**ADOPTION – IMPLANTATION D'UNE ZONE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ AUX AUTOBUS SCOLAIRES LOCALISÉE SUR LE CÔTÉ EST DE L'AVENUE OUTREMONT AU SUD DE L'AVENUE LAJOIE – MODIFICATION DE L'ANNEXE «H» DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1171 RELATIF AU STATIONNEMENT**

**CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ**

---

**CA17 16 0015**

**ADOPTION – MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (AO-2)**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2016;

**ATTENDU QU'**une copie du règlement intitulé: « *Règlement modifiant le Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme (AO-2)* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** le règlement numéro AO-340, intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme (AO-2)* ». L'objet dudit règlement est de prévoir un mandat de 2 ans pour les membres du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1166695030

---



## CA17 16 0016

### AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA PROPRETÉ (AO-78) ET LE RÈGLEMENT SUR LES PROHIBITIONS ET NUISANCES (1063) ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT SUR LES SERVICES DE COLLECTE (AO-278)

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Marie Potvin donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur la propreté (AO-78) et le Règlement sur les prohibitions et nuisances (1063) et abrogeant le Règlement sur les services de collecte (AO-278)* », sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. Ce règlement a pour objet de faire concorder lesdits règlements avec le *Règlement sur les services de collecte* (16-049) de la Ville de Montréal, lequel uniformise les règles applicables en matière de services de collecte sur l'ensemble du territoire de la Ville et abroge, en tout ou en partie, les règlements de collecte des arrondissements.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Marie Potvin demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.03 1166695031

---

## CA17 16 0017

**ÉDICTER UNE ORDONNANCE VISANT À AUTORISER L'OCCUPATION DU PAVILLON DU PARC SAINT-VIATEUR, POUR LA TENUE DE LA TROISIÈME ÉDITION DU « OUF ! FESTIVAL » QUI SE DÉROULERA DU 4 AU 12 MARS 2017, DANS LE CADRE DE LA 12<sup>E</sup> ÉDITION DU FESTIVAL DE CASTELIERS ET POUR SA PARTICIPATION À LA NUIT BLANCHE – AUTORISER L'OCCUPATION DU PAVILLON DU PARC SAINT-VIATEUR APRÈS 23 HEURES, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 3 DU RÈGLEMENT 1107 CONCERNANT LES PARCS ET LES ENDROITS PUBLICS ET AUTORISER LA DÉROGATION À L'ARTICLE 6 E) ET G) DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES PARCS ET LES ENDROITS PUBLICS**

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

**D'AUTORISER**, pour la tenue de la troisième édition du « OUF ! Festival » dans le cadre de « Montréal en lumières – Nuit blanche » qui aura lieu le samedi 4 mars 2017 et dans le cadre du festival « Le Cabaret des Casteliers » qui aura lieu du samedi 4 mars au dimanche 12 mars 2017 inclusivement :

- l'occupation du Pavillon du parc Saint-Viateur, du 1<sup>er</sup> au 13 mars 2017;
- une dérogation à l'article 3 du Règlement concernant les parcs et endroits publics (1107) afin de permettre l'occupation du parc St-Viateur après 23 h, du 4 mars au 12 mars 2017;
- une dérogation à l'article 6, paragraphes e) et g), du Règlement concernant les parcs et endroits publics (1107).

Les heures de fin de l'événement sont les suivantes :

- samedi, 4 mars 2017 : fin des activités à 1 h (am);
- du dimanche, 5 mars au mardi, 7 mars 2017 : fin des activités à 23 h;
- du mercredi, 8 mars au vendredi, 10 mars 2017 : fin des activités à minuit;
- samedi, 11 mars 2017 : fin des activités à 2 h (am);
- dimanche, 12 mars 2017 : fin des activités à minuit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1162504070

---

**CA17 16 0018**

**ÉDICTER UNE ORDONNANCE VISANT À AUTORISER LA TENUE D'UN ÉVÉNEMENT AU PARC SAINT-VIATEUR, LE 27 JANVIER 2017 DE 15 H 30 À 21 H, SOIT LA « FÊTE D'HIVER » ORGANISÉE PAR LA FONDATION CPE FRISSONS DE COLLINE DANS LE CADRE D'UNE LEVÉE DE FONDS**

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

**D'ÉDICTER** une ordonnance visant à autoriser l'occupation de l'île du parc Saint-Viateur, le 27 janvier 2017 de 15 h 30 à 21 h, pour la tenue d'une Fête d'hiver organisée par la Fondation CPE Frissons de Colline dans le cadre d'une levée de fonds.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1162504071

---

**CA17 16 0019**

**ÉDICTER UNE ORDONNANCE VISANT À AUTORISER LA TENUE D'UNE ACTIVITÉ DANS LE PARC SAINT-VIATEUR, LE 5 FÉVRIER 2017 DE 15 H À 18 H, SOIT LE 1<sup>ER</sup> ÉVÉNEMENT DE LA SÉRIE « FEU, FEU, JOLI FEU : UN KARAOKE DES BOIS », PROJET DE QUARTIER PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DES CÉLÉBRATIONS DU 375<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE MONTRÉAL**

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

**D'ÉDICTER** une ordonnance visant à autoriser l'occupation de l'île du parc Saint-Viateur, le 5 février 2017 de 15 h à 18 h, pour la tenue du 1<sup>er</sup> événement de la série « Feu, feu, joli feu - Un karaoke des bois », projet de quartier présenté dans le cadre des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1162504075

---

**CA17 16 0020**

**RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION, RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1005, AVENUE LAURIER – DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE PERPENDICULAIRE**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 7 décembre 2016, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1164328023;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

**D'APPROUVER** la demande d'approbation de PIIA relativement à l'immeuble situé au 1005, avenue Laurier, laquelle approbation s'applique à la recommandation sans réserve ainsi qu'aux plans joints à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1164328023

---

**CA17 16 0021**

**RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION, RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AUX 764-768, AVENUE BLOOMFIELD – DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À L'AMÉNAGEMENT DE TERRASSES AU MUR ARRIÈRE DU BÂTIMENT PRINCIPAL**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 7 décembre 2016, d'accorder la demande d'approbation de PIIA en vertu du règlement 1189;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1164328024;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

**D'APPROUVER** la demande d'approbation de PIIA relativement à l'immeuble situé aux 764-768, avenue Bloomfield, avec les réserves suivantes :

- Un plan de la structure signé et scellé par un ingénieur doit être déposé à la DAUP préalablement à l'émission du permis;
- L'ensemble des éléments de la structure et du garde-corps devront être de couleur blanche;

laquelle approbation s'applique à la recommandation avec réserve ainsi qu'aux plans joints à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1164328024

---

**CA17 16 0022**

**RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION, RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AUX 142-146, AVENUE QUERBES – DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DE L'ENSEMBLE DES OUVERTURES SUR LA FAÇADE DU BÂTIMENT PRINCIPAL**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé défavorablement, à sa séance du 7 décembre 2016, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1164328025;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

**DE REFUSER** la demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'immeuble situé aux 142-146, avenue Querbes pour les motifs suivants énoncés au sommaire décisionnel :

- La perte des subdivisions des fenêtres, des impostes et des caissons au bas des portes représente une perte de la composition d'origine du bâtiment;
- La couleur noire proposée ne respecte pas l'époque de construction du bâtiment et crée une perte de lisibilité des détails architecturaux;
- Le fascia du balcon devrait être un double fascia.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1164328025

---

**CA17 16 0023**

**RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION, RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 731-733, AVENUE OUTREMONT – DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION D'UN APPENTIS AU TOIT DU BÂTIMENT PRINCIPAL**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 7 décembre 2016, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1164328026;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

**D'APPROUVER** la demande d'approbation de PIIA relativement à l'immeuble situé aux 731-733, avenue Outremont avec les réserves suivantes :

- Le garde-corps de la terrasse devra être de couleur gris pâle;
- Le mur latéral droit coupe-feu devra être composé d'un revêtement de maçonnerie de couleur pâle;

laquelle approbation s'applique à la recommandation avec réserve ainsi qu'aux plans joints à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.04 1164328026

---

**CA17 16 0024**

**RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION, RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 16, AVENUE DE LA BRUNANTE – DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DE L'APPARENCE EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé défavorablement, à sa séance du 7 décembre 2016, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1164328027;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

**DE REFUSER** la demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'immeuble situé au 16, avenue de la Brunante pour les motifs suivants :

Considérant notamment que le bâtiment est classé 2 – bâtiment particulièrement intéressant au répertoire Bisson :

- Les fenêtres de couleur brune ne sont pas souhaitées, car à l'origine les fenêtres étaient de couleur pâle;
- Les fenêtres à battants ne sont pas des composantes d'origine du bâtiment et des fenêtres à guillotines avec des subdivisions 50/50 sont privilégiées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.05 1164328027

---

#### **CA17 16 0025**

**RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION, RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1771, AVENUE LAJOIE – DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DE L'APPARENCE EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé défavorablement, à sa séance du 7 décembre 2016, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1164328028;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

**DE REFUSER** la demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'immeuble situé au 1771, avenue Lajoie pour les motifs suivants :

- Le projet est classé 1 au répertoire Bisson, et dans l'étude de ce dernier, il est spécifiquement mentionné que les dimensions et les subdivisions des ouvertures doivent être préservées;
- Le projet ne respecte pas l'expression architecturale de ce bâtiment identifié « tout à fait remarquable ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.06 1164328028

---

#### **CA17 16 0026**

**RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION, RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AUX 148-152, AVENUE QUERBES – DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DE L'ENSEMBLE DES OUVERTURES SUR LA FAÇADE DU BÂTIMENT PRINCIPAL**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé défavorablement, à sa séance du 7 décembre 2016, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1164328030;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

**DE REFUSER** la demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'immeuble situé aux 148-152, avenue Querbes pour les motifs suivants :

- La perte des subdivisions des fenêtres, des impostes et des caissons au bas des portes représente une perte de la composition d'origine du bâtiment;
- La couleur noire proposée ne respecte pas l'époque de construction du bâtiment et crée une perte de lisibilité des détails architecturaux;
- Le fascia du balcon devrait être un double fascia.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.07 1164328030

---

**CA17 16 0027**

**ENTÉRINER LA NOMINATION AU POSTE DE CHEF DE DIVISION – RESSOURCES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE ET AUTORISER L'ABOLITION DES POSTES DE CHEF DE DIVISION – RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES AINSI QUE CELUI DE CHEF DE DIVISION – SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

**DE CRÉER** dans la structure organisationnelle de la Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens, à compter du 4 février 2017, le poste de chef de division des ressources financières, matérielles et de la sécurité publique;

**D'ABOLIR** à compter de cette date le poste de chef de division-ressources financières et matérielles et le poste de chef de division de la sécurité publique;

**D'ENTÉRINER** la nomination de Monsieur Edison Ramirez au poste de chef de division des ressources financières, matérielles et de la sécurité publique à compter du 4 février 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.01 1163711036

---

**CA17 16 0028**

**ENTÉRINER LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE 2017 DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT**

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

**D'ENTÉRINER** la structure organisationnelle 2017 de l'arrondissement d'Outremont adoptée dans le cadre de l'exercice budgétaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.02 1163711025

---

**CA17 16 0029**

**DÉLÉGUER AU COMITÉ EXÉCUTIF LE POUVOIR DE NÉGOCIER ET D'AGRÉER SUR LES MATIÈRES LOCALES ÉNONCÉES AUX POINTS 5 ET 7 DE L'ARTICLE 49.2 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL (L.R.Q., CHAPITRE C-11.4), SOIT LE COMPLEMENT DES POSTES ET LES MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE AINSI QUE LA FORMATION, LE PERFECTIONNEMENT ET LES CHANGEMENTS TECHNOLOGIQUES DANS LE CADRE EXCLUSIF DU DÉPLOIEMENT DU PROJET MAXIM'EAU PAR LE BUREAU DE PROJET MAXIM'EAU DU SERVICE DE L'EAU**

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

**DE DÉLÉGUER** au Comité exécutif le pouvoir de négocier et d'agréer sur les matières locales énoncées aux points 5 et 7 de l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), soit le comblement des postes et les mouvements de main-d'oeuvre ainsi que la formation, le perfectionnement et les changements technologiques dans le cadre exclusif du déploiement du Projet Maxim'eau par le Bureau de projet Maxim'eau du Service de l'eau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.03 1165078047

---

**CA17 16 0030**

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'AVENUE VAN HORNE**

**PROPOSITION PRINCIPALE**

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Marie Cinq-Mars

**DE NOMMER** les personnes suivantes membres du Comité consultatif sur l'avenue Van Horne et ce, jusqu'au 30 septembre 2017 :

- M. Jean Boudreau
- Mme Laurence Cardinal
- M. Gérard Castonguay
- Mme Véronique Chanson
- M. Jean De Julio-Paquin
- M. Luc Douville
- M. Richard Falardeau
- M. Pierre Fontaine
- Mme. Anne-Martine Jeandonnet
- Mme Marilyse Lapierre
- Mme Léa Makridis-Lebeuf
- M. Alexandre Lussier
- M. Daniel Major
- M. Daniel Savard
- Mme Suzanne Simard
- Mme Zarina Sokaeva
- Mme Alexandra Troubetzkoy
- M. Jean-Paul Van Hill
- M. Thiago Valente

**DE DÉSIGNER** madame Céline Forget, présidente dudit comité et madame Jacqueline Gremaud, substitut, en cas d'absence de la présidente, le tout jusqu'au 30 septembre 2017.

---

Un débat s'engage.

**AMENDEMENT PROPOSÉ**

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Cinq-Mars

**D'AJOUTER** la conseillère Mindy Pollak comme membre du comité et de modifier le mot « substitut » par les mots « vice-présidente ».

---

Un débat s'engage.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

51.01 1173489003

---

**CA17 16 0031**

**INFORMER LE CONSEIL DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DE DÉMOLITION POUR LE 1075, AVENUE LAURIER**

**D'INFORMER** le conseil du dépôt d'une demande d'autorisation de démolition pour l'immeuble situé au 1075, avenue Laurier.

60.01 1164328031

---

**CA17 16 0032**

**DÉPÔT DE LA MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES D'UNE CONSEILLÈRE D'ARRONDISSEMENT**

**DÉPÔT** de la mise à jour de la déclaration d'intérêts pécuniaires de la conseillère Céline Forget.

61.01 1173489002

---

**CA17 16 0033**

**DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DU COMITÉ SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT - RENCONTRE DU 18 OCTOBRE 2016**

**DÉPÔT** du compte-rendu du Comité sur la circulation et le stationnement pour la rencontre tenue le 18 octobre 2016.

61.02

---

**CA17 16 0034**

**HOMMAGE À MONSIEUR CLAUDE B. PIQUETTE**

**ATTENDU** le décès de Monsieur Claude B. Piquette, citoyen d'Outremont, le 15 décembre 2016;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

**DE RENDRE** un hommage posthume à Monsieur Claude B. Piquette, conseiller municipal représentant le district de Joseph-Beaubien, de 1987 à 2002 et conseiller d'arrondissement de 2002 à 2009. M. Piquette a de plus été membre fondateur du parti municipal « Le Mouvement des citoyens(nes) d'Outremont;

**DE TRANSMETTRE** au nom du conseil de l'arrondissement Outremont, nos plus sincères condoléances à ses proches.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

70.01.1

---

**70.02 LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'assemblée est levée à 20 h 30.

70.02

---

Marie Cinq-Mars  
Mairesse de l'arrondissement

---

M<sup>e</sup> Marie-France Paquet  
Secrétaire de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 février 2017.

---